



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

SERVICE : CULTURE & PATRIMOINE

Affaire suivie par : Magali BIRAT

N°D2023-15-CP

OBJET : SORTIE CINÉMA DANS LE CADRE DU PARCOURS EAC « L'APPEL DE LA FORÊT » – CINÉMA LE LIBERTY, MONSEMPRON-LIBOS – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le programme de parcours EAC 2022-2023 proposé dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle et présenté en Commission Culture en date du 26 octobre 2022 ;

Vu la décision n°2023-11-CP en date du 20 janvier 2023 approuvant le contrat de cession avec la Compagnie Le Road Movie Cabaret autour du spectacle « L'appel à la Forêt » qui sera représenté le 02 mars 2023 à 10h30 et 14h30 à la salle du conseil municipal de Fumel ;

Vu l'offre de projection du film « L'appel de la forêt » de Chris Sanders proposé par le Cinéma Le Liberty situé rue de la Fraternité- 47500 Monsempron-Libos, et proposée dans le cadre du parcours EAC autour du spectacle « L'appel de la forêt » ;

Vu que la séance aura lieu le vendredi 24 février et concerne 5 classes de la cité scolaire de Fumel ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) - D'approuver l'offre de prestation en référence pour une séance de cinéma au Liberty pour un montant global de 330 € TTC ;

2°) – De prévoir cette dépense au budget 2023, payable par virement bancaire ou administratif à réception de la facture ;

3°) – De signer ou d'autoriser Madame la Vice-présidente en charge de la Culture à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 26 janvier 2023



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 07 février 2023

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 07 février 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com